

Lundi 18 mars 2019

Plouaret, le projet d'extension du méthaniseur a des lacunes

L'association EAU & RIVIÈRES DE BRETAGNE a déposé en mairie de PLOUARET et auprès de la Direction départementale de la protection des populations (DDPP) une contribution à la consultation publique pour le projet d'augmentation de la capacité du méthaniseur de la SARL Trégor Biogaz à LAN AMAN en PLOUARET

Ce projet comporte de graves lacunes en matière éthique et environnementale et n'est pas acceptable en l'état.

Notre association ne s'oppose pas systématiquement à tous les projets de méthanisation. Même s'ils peuvent être intéressants pour diversifier les sources approvisionnement énergétique, ils doivent ne pas nuire à la qualité de l'eau et de l'air et respecter les normes en vigueur.

Le projet porté par la SARL Trégor Biogaz pourrait être amélioré notamment sur les points suivants :

- Le projet prévoit des cultures dédiées pour la méthanisation : pour notre association les terres agricoles doivent servir d'abord à nourrir les humains et les animaux et non à alimenter un méthaniseur.
- La presse a fait état de la récupération de reste de nourriture auprès des points de restauration collective, pour nous c'est inacceptable de mettre de la nourriture humaine dans un méthaniseur, alors que ces surplus pourraient être distribués à des associations caritatives ou des familles en difficulté.
- Une pollution des ruisseaux proches a déjà été provoquée par l'installation en service actuellement. Les mesures prises pour le stockage des matières en attente de méthanisation ne sont pas suffisantes pour éviter une nouvelle pollution.
- Le bilan azoté avec ces nouveaux épandages est loin d'être favorable alors que nous sommes dans un bassin versant connu pour ses algues vertes, c'est inadmissible.
- Un permis de construire pour l'extension a été délivré en juillet 2018, Eau et Rivières de Bretagne s'interroge sur la validité de cette consultation alors qu'une autorisation d'urbanisme a déjà été accordée (chronologie et pré-requis).
- Le plan d'épandage est très dispersé géographiquement ce qui va entraîner la circulation de lourds engins agricoles sur des routes secondaires avec la dégradation de celle-ci sans parler des risques d'accident, ni du bilan carbone associé et des nuisances sonores.
- Les risques sanitaires pour les opérateurs et les riverains, ainsi que lors de l'épandage du digestat (émissions gazeuses, risques bactériologiques notamment) n'ont pas été suffisamment pris en compte.
- Le projet prévoit aussi de récupérer les déchets verts dans les déchetteries alentours, quelles sont les conditions de cette cession, qui paiera le transport rien n'est dit sur le sujet, les rapports entre une collectivité et un particulier sont réglementés par la loi; quel bilan carbone à ces collectes ?

C'est désormais au Préfet de prendre un arrêté pour valider, ou non, cette extension. Nous sommes persuadés que nos arguments seront entendus puisque notre seul souci est la préservation de la qualité de l'eau, de l'air et le bien-être des riverains.

Contact :

Association Eau et Rivières de Bretagne, Dominique LE GOUX, Animatrice délégation des Côtes d'Armor - Tél. : 06.88.01.19.25 et cotes-darmor@eau-et-rivieres.org